

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Commune de Gelos**

**Arrondissement**

Pau

**PV du conseil municipal du dix-huit mai deux mil vingt et un**

Le dix-huit mai mil vingt et un à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 25**

**Nombre de conseillers votants : 27**

**Date de la convocation : 12 mai 2021**

**Date d'affichage : 20 mai 2021**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal				
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc			Lavigne	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène	X			
BARRERE	Rémy	X			
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire			Salat	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Monsieur Barrère est candidat(e)

Monsieur Barrère est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**2021-31 : Programme EP SDEPA– Eclairage public rue du Béarn et impasse des Pyrénées****Rapporteur :** Monsieur Claverie

Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques a été sollicité par la commune pour procéder à l'étude des travaux d'éclairage public rue du Béarn et impasse des Pyrénées.

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Groupement CEGELEC-BETT.

Il est précisé que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2019 ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

**DECIDER**

Art 1 – De procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques de l'exécution des travaux.

**APPROUVER**

Art 2 – Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

➤ Montant des travaux TTC	78 183.23€
➤ Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	7 818.32€
➤ Frais de gestion du SDEPA	3 257.63€
➤ <b>TOTAL</b>	<b>89 259.18€</b>

Art 3 – Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

➤ Participation Département	6 000.00€
➤ FCTVA	14 107.69€
➤ Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	65 893.86€
➤ Participation de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres)	3 257.63€
➤ <b>TOTAL</b>	<b>89 259.18€</b>

Il est précisé que la participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**ACCEPTER**

Art 4 – L'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

**Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 18 mai 2021

Le Maire,

Pascal MORA

